PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIBAUTE DU 3 AVRIL 2025

Le jeudi 3 Avril 2025 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents
Mesdames ALQUIER-GILLES Sabine (arrivée à 18 h 20), SERVANT Michèle
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, VALETTE Patrick, LAGARDE Jérôme, ESTRADE Philippe, POUYTES Romaric

Absent
FERNANDEZ Alain

Procurations
BOUYGUES Evelyne à ESTRADE Philippe
ADELE PERRAMOND Sarah à SERVANT Michèle
ALQUIER-GILLES Sabine à POUYTES Romaric (arrivée à 18 h 20)

Ordre du jour
BUDGET M57

- Approbation CFU 2024
- Affectation du résultat
- Vote Budget Primitif 2025
- Vote taux impôts directs locaux – Année 2025
- Demande de subvention association
- Demande fonds de concours CCRLCM

BUDGET M49

- Approbation CFU 2024
- Affectation du résultat
- Vote Budget Primitif 2025
- Demande fonds de concours CCRLCM

- Dissolution Budget lotissement Les Côteaux de Ribaute
- SYADEN – Motion relative à la réforme du CAS FACE
- Budget M49 – Admission en non valeur

- Questions diverses

Madame SERVANT Michèle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BUDGET M49 – Approbation CFU 2024
Monsieur Le Maire rappelle le passage du Compte Administratif vers le Compte Financier Unique.
L'agent comptable public a communiqué le résultat de budget communal pour l'exercice 2024.
Il a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de

l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de dépenses ordonnancés en 2024 et a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.
L'examen des CFU a permis de constater leurs concordances.
Monsieur Le Maire explique qu'en 2024, d'importants travaux ont été réalisés sur le réseau d'eau car beaucoup de fuites ont été trouvés. Il mentionne également que les amortissements sont plus importants car les travaux de la STEP étant achevés, le coût a donc augmenté.
Monsieur Patrick VALETTE demande des détails et explications sur les fuites.
Afin de procéder au vote, Monsieur Le Maire sort de la salle.
Madame Michèle SERVANT, adjointe, propose au Conseil Municipal d'approuver le CFU 2024.

Votes : 5 votes favorable – 0 vote abstention – 4 votes contre
Délibération sera prise. Pas bon

Suite au rejet de vote du CFU, les points suivants sont ajournés pour le Budget M49 :

- Affectation du résultat
- Vote Budget Primitif 2025
- Demande fonds de concours CCRLCM

Arrivée de Madame Sabine ALQUIER GILLES à 18 H 20.

BUDGET M57 – Approbation CFU 2024

Monsieur Le Maire rappelle le passage du Compte Administratif vers le Compte Financier Unique.
L'agent comptable public a communiqué le résultat de budget communal pour l'exercice 2024.
Il a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de dépenses ordonnancés en 2024 et a procédé à toutes les opérations qu'il a été prescrit de passer.
L'examen des CFU a permis de constater leurs concordances.
Afin de procéder au vote, Monsieur Le Maire sort de la salle.
Madame Michèle SERVANT, adjointe, propose au Conseil Municipal d'approuver le CFU 2024.

Votes : 5 votes favorable – 0 vote abstention – 4 votes contre
Délibération sera prise.

Suite au rejet de vote du CFU, les points suivants sont ajournés pour le Budget M57 :

- Affectation du résultat
- Vote Budget Primitif 2025
- Demande de subvention association
- Demande fonds de concours CCRLCM

Vote des taux Impôts Directs Locaux – Année 2025

Monsieur Le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des ressources fiscales.
Les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2025 sont définis

comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 63,26 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 95,63 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 18,19 %

Monsieur Philippe ESTRADE demande des explications de la valeur locative car cette dernière a fortement augmenté.
Monsieur Le Maire explique que la Commune n'est pas décisionnaire, que l'augmentation est fixée par le gouvernement et correspond à l'inflation.
Monsieur Patrick VALETTE fait remarquer que l'Etat est seul décisionnaire
Monsieur Philippe ESTRADE demande s'il n'est pas possible de baisser les taux d'imposition de la Commune afin de compenser les augmentations de l'Etat pour soulager le budget des foyers.
Monsieur Le Maire ne souhaite pas augmenter ou diminuer les taux d'imposition, mais bien les conserver aux taux actuels.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration pour le maintien des taux.
Délibération sera prise.

Dissolution Budget lotissement Les Côteaux de Ribaute
Monsieur Le Maire donne lecture de la délibérative relative à la dissolution du budget du lotissement Les Côteaux de Ribaute.
Il rappelle que le projet va être repris par un promoteur.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.
Délibération sera prise.

SYADEN - Motion relative à la réforme du CAS FACE
Monsieur Le Maire donne lecture de la délibération et de la motion relative à la réforme du CAS FACE concernant la diminution des aides financières en milieu rural.

Vote pour à l'unanimité des membres présents.
Motion sera prise.

BUDGET M49 – Admission en non valeur
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Le Trésorier du Centre des Finances Publiques a présenté à la Commune des admissions en non-valeur pour un montant de 1681.92 € sur le Budget M 49 – eau et assainissement.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dépose ayant été mises en œuvre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après échanges et discussions sur les divers débiteurs, il a été convenu d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur pour un montant global de 685.27 € sur le budget M 49 – eau et assainissement.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration pour le maintien des taux.
Délibération sera prise.

Questions diverses

Lotissement

Madame Sabine ALQUIER GILLES demande si le Permis de Construire du Lotissement a été déposé et si le dossier a avancé.
Monsieur Le Maire répond par la négative.
Monsieur Philippe ESTRADE, au nom du Collectif des habitants de Ribaute contre Le Lotissement, présente au Maire et aux membres du Conseil Municipal la pétition ayant reçu un large écho.
Madame Sabine ALQUIER GILLES donne lecture de la lettre jointe à la pétition.
La lettre et la pétition sont ensuite remises à Monsieur Le Maire.
Monsieur Le Maire accuse réception du courrier et de la pétition. Il accuse également réception du courrier envoyé par le Collectif auprès des différentes institutions (CCRLCM, DDTM…). I précise qu'il va prendre connaissance de ces documents.
Monsieur Le Maire rappelle le fait que si le projet est légal, il n'est pas possible de s'opposer, seulement lorsque l'arrêté sera signé, des recours pourront être déposés.
Il rappelle le fait qu'il est pour qu'un projet de lotissement se fasse.
Monsieur Romaric POUYTES fait remarque que Monsieur Le Maire est favorable à ce projet.
Madame Sabine ALQUIER GILLES fait remarquer que la décision est Communale sur ce projet.
Madame Martine POUYTES, dans le public, donne lecture du courrier de la CCRLCM signé par Monsieur HERNANDEZ, qui précise, qu'au niveau urbanisme, il s'agit d'une décision communale.
Monsieur Romaric POUYTES se dit dérangé par le fait que Monsieur Le Maire fasse la promotion de ce projet.
Monsieur Le Maire dément.
Monsieur Romaric POUYTES dit que si Monsieur Le Maire ne fait rien concernant ce projet, le Collectif ira plus loin dans les démarches et recours.
Monsieur Philippe ESTRADE rappelle que la majorité des personnes ne sont pas contre le développement du village, mais contre ce projet (trop de logements – Projet trop important).
Monsieur Romaric POUYTES donne lecture de l'article relatif aux vœux à la population paru sur Internet, dans le quel Monsieur Le Maire fait promotion du projet.
Monsieur Le Maire dit que l'article n'a pas été signé.
Madame Sabine ALQUIER et Monsieur Romaric POUYRTES disent donc que Monsieur Le Maire est favorable pour ce projet.
Monsieur Le Maire rappelle le fait qu'il est favorable qu'un projet de lotissement se fasse.
Monsieur Romaric POUYTES mentionne également le fait que Monsieur Le Maire ne devrait pas répondre aux tracts distribués dans les boites aux lettres.
Monsieur Le Maire dit que suite aux agressions et aux mauvaises attitudes à son encontre ayant eu lieu lors de la réunion publique, il se doit de répondre au(x) tract(s).
Monsieur Philippe ESTRADE rappelle le fait que les demandes d'échanges avec le bailleur social et le promoteur ont été émises et qu'à ce jour, aucune rencontre n'a eu lieu.
Monsieur Philippe ESTRADE demande les conséquences possibles des recours (dissolution Carte Communale…).
Monsieur Le Maire précise que la modification de la carte communale est très longue et très onéreuse, il prend note de ces échanges et oppositions émises.
Monsieur Philippe ESTRADE remercie Monsieur Le Maire pour la discussion.

Jardin communal

Monsieur Romaric POUYTES demande si le jardin communal a été attribué à quelqu'un.
Monsieur Le Maire répond par la négative.
Une demande sera émise sur Panneau Pocket.

Fête Intercommunalité

Monsieur Patrick VALETTE demande si la programmation de la fête d'intercommunalité prévue le 12 juillet prochain a avancé.
Monsieur Le Maire répond que les contrats ont été envoyé à la CCRLCM et que dès retour en Maire, ils seront transmis aux divers prestataires.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 45.